

L'Atelier Procédure CIF Transport (A.P.C.T.)

◆ Le public

Vous êtes salarié en CDI et vous souhaitez suivre une formation (préparation des permis C, EC, D et/ou FIMO ou du titre professionnel de conducteur routier) pour accéder ou évoluer vers le métier de chauffeur de poids lourds ou de chauffeur de bus.

◆ Les objectifs :

Dans le cadre d'un atelier, après présentation pour chaque participant de son projet professionnel et de l'avancée de ses démarches, une conseillère du FONGECIF anime une discussion autour des métiers du transport (à partir de vos représentations du métier et de témoignages de professionnels) puis présente le dispositif du Congé Individuel de Formation (C.I.F.) et de la Formation Hors Temps de Travail (F.H.T.T.) (durée, constitution d'une demande, conditions et priorités de prise en charge) ainsi que les particularités liées à la formation du transport.

De la documentation vous est remis pour vous aider à :

- choisir un organisme de formation adapté à votre projet (liste d'organismes de formation en Auvergne, conseils pour choisir votre organisme),
- avoir une bonne connaissance du métier (fiches métier, enquête métier),
- réaliser une demande de CIF ou de Formation Hors Temps de Travail.

A l'issue de la réunion, un dossier de demande de prise en charge de formation vous est remis si vous souhaitez vous engager dans une démarche de demande de financement.

◆ Les modalités :

Atelier collectif rassemblant 8 personnes au maximum, d'une durée comprise entre 1 h 30 et 2 h 00 et se déroulant à Clermont-Ferrand.

Inscription obligatoire au 04.73.29.31.41 pour obtenir au préalable un questionnaire à retourner avant la participation à l'atelier.

◆ L'implication demandée :

La participation à un Atelier de Procédure C.I.F. Transport est obligatoire avant toute demande de CIF CDI dans le domaine du transport de marchandises ou du transport de voyageurs. Le retour d'un questionnaire avant la tenue à la réunion est obligatoire pour confirmer l'inscription. L'implication personnelle des bénéficiaires est demandée lors de la réunion puisque chaque personne doit présenter en groupe le contexte de sa demande, son projet professionnel et les démarches qu'il a réalisées dans ce sens. La réunion est suivie d'échanges entre participants sur les représentations du métier de chauffeur, échanges qui sont restitués sous forme de tableau avantages/inconvénients.